

La diversification des activités par la valorisation des « BREVETS DORMANTS », une voie vers le salut...

Analyse d'un cas concret

- Une entreprise industrielle du secteur de l'automobile, comptant 150 personnes, souhaite diversifier son activité par l'acquisition d'au moins un produit « propre ».
- Elle fait réaliser un diagnostic en évaluant notamment ses savoir-faire, compétences, moyens de production, ressources.
- En adéquation avec ses caractéristiques générales et en concertation avec l'entreprise, le Cabinet L. Brandon propose différents systèmes liés à la protection de l'environnement comme des dispositifs de désamiantage.
- Finalement l'entreprise candidate retient un dispositif de liaison mécanique entre des tubes de grandes dimensions.
- Un prototype étant réalisé, l'entreprise l'évalue tout en engageant dans le même temps des discussions pour proposer ses services dans le domaine du nucléaire (centrales).
- Une fois l'évaluation du contenu de l'invention terminée, l'entreprise est accompagnée dans les négociations avec le titulaire des droits du brevet concerné puis dans l'établissement du contrat destiné à la mise en place d'un accord de concession de licence.

Le cas de cette entreprise n'est pas isolé. De nombreuses PMI PME sont confrontées, depuis quelques années déjà, à une réduction des commandes de la part des grands donneurs d'ordres du fait principalement des effets de la mondialisation et des coûts de main-d'oeuvre et autres charges. Ces entreprises cherchent des solutions à cet état de fait afin de maintenir leur niveau d'activité.

Pour répondre à cette problématique, la formalisation de bonnes pratiques et de méthodes opérationnelles en valorisation de l'innovation a été développée depuis plus de trois ans avec la méthode appelée SEQUANA, qui propose un outil de diversification original.

Un nombre important de brevets reste inexploité pour diverses raisons qui peuvent être stratégiques, financiers ou techniques. Face à ce gisement, la méthode SEQUANA favorise la rencontre entre les propriétaires de ces brevets et les chefs d'entreprise désireux de diversifier leurs activités.

Vous trouvez ainsi hors de l'entreprise, un produit innovant que vous pourrez exploiter de plein droit par voie de licence. Cela se traduit par l'intégration de produits nouveaux brevetés par des tiers qui correspondent aux savoir-faire, ressources et compétences de votre entreprise. Ainsi afin de compenser les pertes de chiffre d'affaires, une des réponses qu'a choisie cette entreprise consiste en la diversification de ses activités. Ne pouvant développer elle-même un produit « propre » par manque de moyens, elle s'est orientée vers l'acquisition d'un nouveau produit breveté, avec l'aide d'un accompagnement externe.

L'avantage majeur d'un « bon » brevet est qu'il assure à l'entreprise licenciée, l'exclusivité de son exploitation sur la zone géographique couverte.

Pour aller plus loin...

Le Cabinet L. BRANDON a élaboré la méthode SEQUANA et l'applique auprès des PMI/PME, souvent sous-traitantes.

Selon les cas, ce cabinet accompagne ses clients dans la valorisation industrielle, économique et

financière de leurs innovations protégées par un titre de propriété industrielle, mais également de leurs savoir faire.

Il prend en charge la recherche de partenaire (licencié et acquéreur des droits notamment) qui pourrait assurer l'exploitation et/ou la commercialisation du produit concerné. Il accompagne la négociation et la rédaction des accords d'exploitation.

Pour information !

Deux actions collectives, largement financées par la Région Ile-de-France et l'Etat, permettent actuellement aux PMI/PME franciliennes de bénéficier de l'application de cette méthode dans les secteurs de la mécanique et de la mécatronique.

Pour plus d'informations :

<http://www.innovation-idf.org/fr/vos-besoins/programmeactions>

Site Internet : www.cabinetbrandon.com

Contact : conseil@cabinetbrandon.com